

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 01979

Numéro SIREN : 382 919 306

Nom ou dénomination : A.C.A.

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2021 sous le numéro de dépôt 31475

A.C.A
Société par actions simplifiée
au capital de 220 400 euros
Siège social : 326 Avenue du Taillan, 33320 EYSINES
382 919 306 RCS BORDEAUX

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 28 octobre,
A 17 heures 30,

Les associés de la Société A.C.A se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 326 Avenue du Taillan – (33320) EYSINES et par visioconférence, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Ladite assemblée se tient par visioconférence conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée électroniquement par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pascal CANDOTTO, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain BEZIAN est désigné comme secrétaire.

La Société ARVERNE CONSEIL, représentée par Monsieur Eric CUIPIF, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à sa disposition :

- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- un exemplaire du Pacte d'associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- la lettre de démission du Président.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PC AB

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Démission du Président et nomination d'un Président en remplacement,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Constatation d'un apport de titres par Monsieur Nicolas CANDOTTO au profit de la Société CN Companies,
- Pouvoirs à donner au Président pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Le Président présente à l'Assemblée le rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Pascal CANDOTTO de ses fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour.

Par conséquence, l'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 17.1 des statuts, pour le remplacer en qualité de Président :

La Société ABHoss

*Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Dont le siège social est sis à BORDEAUX (33300) – 51 rue Poyenne
Représentée par Monsieur Alain BEZIAN*

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement, par décision du Comité Stratégique, dont il est président de droit, étant entendu que le Président aura droit, à tout le moins, au remboursement, sur justificatifs, de tous ses frais avancés dans le cadre de sa mission.

Monsieur Alain BEZIAN, représentant de la Société **ABHoss** en sa qualité de Gérant, remercie de la confiance qui est ainsi témoignée, accepte les fonctions de Président et confirme que la Société remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

PC

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, également, de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, conformément à l'article 17.2 des statuts, à compter de ce jour :

Monsieur Pascal CANDOTTO,
*Né le 06 mai 1966 à BORDEAUX (33),
De nationalité française,
Demeurant à EYSINES (33320) – 16 Avenue René Antoune*

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des pouvoirs propres du Président et des pouvoirs octroyés par la présente décision de nomination ou par toute décision ultérieure de l'Assemblée Générale ou du Comité Stratégique.

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement, par le Comité Stratégique, étant entendu que le Directeur Général aura droit au remboursement, sur justificatifs, de tous ses frais avancés dans le cadre de sa mission.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Monsieur Pascal CANDOTTO, remercie de la confiance qui est ainsi témoignée et accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte enfin de l'apport de SOIXANTE-DIX-SEPT (77) actions de la Société A.C.A. détenus par Monsieur Nicolas CANDOTTO, au profit de la Société CN Companies, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 100 euros, dont le siège social est sis à SAINT MEDARD EN JALLES (33160) – 18 Rue Marguerite Yourcenar.

L'Assemblée Générale, rappelle que conformément à l'article 14 des statuts, aucun agrément n'est requis et que cet apport relève de la catégorie des Transferts Libres.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signataires	Signature
Monsieur Pascal CANDOTTO Président	
Monsieur Alain BEZIAN Secrétaire de séance	
La Société ABHoss <i>Représentée par Monsieur Alain BEZIAN, en qualité de Gérant</i> « Bon pour acceptation des fonctions de Président »	 <i>Bon pour acceptation des Fonctions de Président</i>
Monsieur Pascal CANDOTTO « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »	<i>Bon pour Acceptation des Fonctions de Directeur Général</i> 